

Séminaire de Floreffe 2019-2020

# Livret de rentrée

## Dates de rentrée

Les élèves de **1<sup>e</sup>** rentrent le lundi 02 septembre 2019 à 11h.

Les élèves de la **2<sup>ème</sup>** à la **6<sup>ème</sup>** année rentrent le mardi 03 septembre 2019 à 08h30.

Réunion d'information aux parents des nouveaux élèves, le vendredi 04/10 à 18h.

Chers parents, chers élèves,

Les vacances ont filé, telles les étoiles dans un ciel de fin d'été. Il est déjà temps de faire pour vous le vœu d'une rentrée enthousiaste et pleine d'énergie. Ce livret de rentrée rassemble quelques éléments et informations issus des divers documents officiels (R.O.I., Règlement des études, ... ) et consultables sur le site de l'école dans leur intégralité.



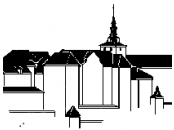

Nous les avons choisis pour vous aider à vous rappeler l'essentiel, qu'il soit d'ordre organisationnel ou, et surtout, humain afin de faire de cette nouvelle année scolaire une belle réussite ! Pour vous, chers élèves, apprendre et grandir dans la sérénité et le respect, vous montrer responsables, sous la confiance solidaire de vos parents et de la communauté éducative.

*Mme Baudhuin, directrice*

# 1. L'arrivée au séminaire

## a. Mobilité et accès

*Un objectif essentiel: la sécurité de vos enfants*

	L'accès au Séminaire est possible par train (SNCB) et par autobus (TEC). Les horaires sont à votre disposition à l'accueil.
 	<p>Pour permettre une meilleure fluidité du trafic aux abords du Séminaire en début et en fin de journée scolaire, et <b><u>pour garantir la sécurité des élèves</u></b>, nous vous demandons de prendre en compte et de respecter les consignes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Un grand <b>parking</b>, aménagé entre le rond-point du Séminaire et le village est à disposition des familles qui se rendent à l'école en voiture et permet le débarquement et l'embarquement des élèves en toute facilité . La traversée depuis ce parking est sécurisée par des enseignants de l'école primaire.</li></ul> <p><b>Ce parking est le seul endroit prévu pour déposer ou reprendre les élèves. Ce parking est aussi l'endroit de stationnement, durant la journée, des élèves qui se rendent eux-mêmes en voiture à l'école.</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Au pied de la rampe d'accès vers l'école se trouve un arrêt de bus. Y stationner, même quelques secondes, met en danger les piétons, accroît le phénomène des 'bouchons' dans le rond-point qui précède. Nous demandons donc aux familles de laisser à cet endroit sa vocation première.</li><li>➤ L'accès en voiture dans l'enceinte du Séminaire est réservé aux membres du personnel et aux fournisseurs. Néanmoins, Les parents des élèves internes peuvent avoir accès à la cour d'honneur:<ul style="list-style-type: none"><li>• le lundi matin mais veilleront à en être repartis avant 8h afin de ne pas devoir croiser, dans la rampe d'accès, les nombreux membres du personnel qui arrivent à l'école et par conséquent mettre en danger tous les élèves qui, en grand nombre, montent à pied.</li><li>• le vendredi après-midi avant 15h30.</li></ul>Les élèves en situation de mobilité réduite pourront être amenés et repris par leurs parents exceptionnellement pendant la durée du problème.</li></ul>
	Un parking pour les vélos, scooters et motos se trouve dans la "cour des sœurs".

## b. L'accueil chez Mme B.Bodson

L'accueil est ouvert tous les jours de l'année scolaire. C'est là que l'élève se rend pour les réservations de repas, les achats ponctuels de fourniture scolaire, les déclarations d'accident et tout autre renseignement.

Les achats de tickets repas complets, frites, soupes et goûters ne sont possibles que durant les récréations du matin.

## 2. Organisation du travail, ponctualité

### a. . Horaire des cours

1e et 2e	de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 15h45
3e et 4e	de 8h30 à 13h05 et de 14h05 à 15h45 (sauf le mardi : fin des cours à 16h35)
5e et 6e	de 8h30 à 13h05 et de 14h05 à 15h45 (sauf le mardi : fin des cours à 16h35)
Pour tous : fin des cours à 15h35 le vendredi et veille de congé	

**Pour tous les externes**, possibilité d'étude (de 15h45 à 16h35), de séances de méthode de travail ou de remédiation (de 16h à 17h). Un document reprenant ces informations précises sera remis à votre enfant en classe à la fin du mois de septembre et consultable sur le site ([www.semflo.be](http://www.semflo.be)).

**Mercredi:**

- fin des cours pour tous à 12h15.
- activités parascolaires possibles pour tous de 13h30 à 15h30, internes et externes, en après-midi (pour les externes : inscription préalable obligatoire le lundi chez M. le préfet de discipline).

### b. Arrivée tardive

l'élève doit obligatoirement se présenter à la permanence des éducateurs avant de se rendre en classe. Un justificatif sera demandé aux parents.

### c. Départ anticipé

Aucun élève ne peut spontanément contacter ses parents pour qu'ils viennent le rechercher. Toute demande de retour ou d'appel téléphonique doit passer impérativement par Mr le préfet depuis l'école. Avant de quitter l'établissement, l'élève **doit** en outre se présenter à la permanence des éducateurs pour y faire valider la demande préalable. L'école doit en effet pouvoir dire à tout parent où se trouve son enfant. Il y va de la sécurité de celui-ci. Toute action contraire est hautement préjudiciable à ce principe de sécurité.

### d. Casiers

Les élèves disposent d'un casier individuel de  $\pm$  (L= 45 cm, l= 25 cm et h= 40 cm) pour ranger leurs effets personnels (cartable, sac de gym, ...) durant les récréations.

Moyennant une caution de 10 € (perçue à la rentrée et remboursée en fin d'année), l'élève reçoit une clef de casier. L'élève qui égare ou détériore sa clef perdra sa caution et s'acquittera d'une nouvelle caution s'il en désire un double.

### **e. Temps d'étude**

Durant la journée, les élèves sont obligatoirement à l'étude pendant leurs heures de fourche et en cas d'absence des professeurs.

Voir le détail dans des documents distribués à la rentrée, pour les retours anticipés en cas d'absence d'un professeur, en fonction de l'année d'étude.

### **f. Photocopies**

Les élèves peuvent, durant les seuls temps de récréation, utiliser un des photocopieurs de l'école. Des cartes sont disponibles à l'accueil au prix de 2,50 € pour 45 photocopies (+5 euros de caution). Ces cartes sont valides jusqu'au 30 juin de l'année scolaire en cours.

### **g. Journal de classe**

Le journal de classe est un document officiel, témoin de la régularité de la scolarité de l'élève. Il peut être exigé pour contrôle par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui délivre les diplômes. Il doit être complété quotidiennement durant toute l'année.

Le journal de classe est un instrument de travail, indispensable pour s'organiser, savoir ce qu'il faut faire et étudier. Il doit être rempli sérieusement et soigneusement pour rester propre, lisible et efficace (sans dessins, sans graffitis, sans autocollants,...).

Le journal de classe est aussi un moyen de communication essentiel entre la famille, les professeurs et les élèves. Diverses rubriques facilitent la transmission des différents messages, indications et renseignements utiles (en particulier dans les premières et dernières pages).

### 3. Repas et santé

#### a. Pour les externes

Dîner: tous les élèves dînent au Séminaire sauf autorisation parentale (pour les seuls élèves habitant Floreffe-village),  
chaque jour, les élèves peuvent réserver un dîner complet (4,8 €),  
le mardi et le vendredi, ils peuvent acheter une portion de frites (2 €),  
le lundi, le mercredi et le jeudi, possibilité d'acheter un bol de soupe (1 €),  
le lundi et le jeudi, possibilité de commander un dago (2,9 €)

Goûter: les élèves qui le désirent peuvent goûter (2,8 €).

N.B.: notre école utilise pour ses repas des produits laitiers subventionnés par l'Union Européenne dans le cadre du régime européen de distribution de lait à l'école

#### b. Santé et pharmacie

Les éducateurs ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux élèves externes. L'élève qui est soumis à une médication particulière doit avoir sur lui ses propres médicaments et **avertir la direction et les éducateurs**. Bien entendu, l'école interviendra toujours en cas d'accident important ou de situation d'urgence sauf notification contraire des parents (voir document annexe).

#### c. Promotion de la Santé à l'École (PSE)

Le Séminaire a choisi le Centre de Santé situé rue de Lombard, 24a à Namur. Selon la loi, si les parents désirent s'opposer à ce choix, ils sont tenus d'en aviser la direction de l'école dans les 15 jours après la rentrée, et de choisir une autre équipe médicale agréée. Sans opposition dans les délais prévus, les parents sont censés adhérer au choix de l'établissement pour toutes les années où leur enfant y sera régulièrement inscrit.

## 4. La vie au quotidien

Le règlement d'ordre intérieur sera remis et commenté aux élèves à la rentrée. Les parents sont bien évidemment tenus d'en prendre connaissance. Elèves et parents doivent signer un document attestant la connaissance et l'acceptation dudit règlement.

Un règlement ne pouvant tout prévoir, chacun veillera à se comporter de manière correcte selon les usages d'une vie sociale et communautaire normale.

### a. Principes essentiels

Cette vie s'appuie sur deux principes valables pour toute vie en communauté: **le respect de l'autre** (de son travail, de son repos, de ses loisirs, de ses convictions, ...) et **la responsabilité de chacun** à tenir compte de son environnement.

### b. Smartphone et GSM

L'usage du GSM/Smartphone est interdit dans toute l'enceinte du Séminaire pendant la journée scolaire entre 08h00 et 16h35.

Il n'est donc pas possible d'atteindre directement un élève en journée. Les parents qui désirent communiquer un message à leur enfant veilleront à téléphoner à l'accueil (081/447140). Le non-respect de cette règle peut amener à une sanction.

N.B. : Pour les élèves des deuxièmes et troisièmes degrés autorisation de consulter et d'écouter de la musique de 13h30 à 14h et ce uniquement hors des bâtiments.

### c. Argent et objets de valeur

Nous conseillons aux parents de ne donner à leur enfant que l'argent strictement indispensable. Aucun frais particulier n'est imposé en semaine sans permettre aux élèves d'en parler préalablement chez eux. Nous conseillons également aux élèves de ne pas être en possession d'objets de valeur **Aucun remboursement n'est prévu en cas de perte, vol ou dégradation, même involontaire!**

### d. Tenue

La tenue et la présentation de chacun doivent être correctes, propres et soignées, en évitant toute indécence et toute extravagance. Il en sera de même pour le comportement.

**Pour le cours d'éducation physique**, Les élèves doivent disposer d'un short, d'un t-shirt blanc et de chaussures adaptées qui permettent la pratique des sports et des activités d'intérieur et d'extérieur. Il va de soi que pour une question d'hygiène, les chaussures utilisées au cours d'Eph ne seront réservées qu'à cet usage.

## e. Alcool, drogue, tabac

L'alcool, le tabac et toute forme de drogue nuisent gravement à la santé. Leur détention et leur usage et la revente sont interdits dans l'école et sur le chemin de l'école, ainsi que les jeux de hasard impliquant des sommes d'argent.

## 5. Quelques notes uniquement destinées aux parents

### a. Frais

Vous aurez reçu en annexe un document explicatif du nouveau décret "gratuité". Parallèlement à celui-ci, vous pouvez trouver ci-dessous une note plus détaillée reprenant les différents montants liés à ces frais. Un système de décomptes périodiques est mis en place et les frais sont échelonnés de la manière suivante :

Sur la note de fin août, figurent :

- une avance de 50 € sur les fournitures classiques et les photocopies (avec décompte détaillé à Noël)

Sur les notes de fin de trimestre ( Noël –Pâques –Juin), figurent:

- les fournitures classiques :
  - les feuilles de cours (forfait trimestriel)
  - la location de manuels :
    - les élèves veilleront au respect du manuel ; en cas de dégradation, un dédommagement sera facturé en juin
    - tout manuel non rentré à l'école pour le 30/06 sera intégralement facturé
  - les achats groupés facultatifs (cahiers d'exercices, syllabus, matériel spécifique à certains cours ou options, achats boutique...)
- en éducation physique :
  - une participation aux frais est demandée : 5,5 € par déplacement et entrée à la piscine.
  - Un montant de 38,50 € (en formation commune), ou de 55 € (en option de base), sera donc facturé sur la note de Noël. En cas d'absence justifiée par un certificat médical, un décompte sera effectué au plus tard sur la note de juin.
  - une participation de 10 € est demandée pour les frais de solidarité conformément à l'accord pris en conseil de participation(Les prix sont ceux de l'année scolaire 2018 - 2019, ils sont susceptibles de légères modifications liées aux fluctuations de l'index).

**MERCI, lors de tout paiement, d'indiquer en communication sur le bulletin de virement LE PRENOM, LE NOM ET L'ANNEE D'ETUDE DE L'ELEVE.**



## **b. Formalités administratives**

Les élèves entrant en première remettront dès la rentrée au secrétariat des élèves :

- le Certificat d'Études de Base
  - l'attestation du suivi de langue moderne,  
(documents, obtenus à la fin de la 6<sup>e</sup> primaire, **originaux ou copies certifiées conformes aux originaux par l'Administration Communale**),
  - la déclaration du choix de la première langue moderne (néerlandais ou anglais).
- Ils présenteront, après la rentrée, leur carte d'identité ou à défaut un autre document d'identité (extrait d'acte de naissance **ou** certificat de nationalité **ou** composition de ménage).

Pour les élèves entrant dans une autre année que la première : le secrétariat de Floreffe se charge de demander leur dossier administratif à l'école fréquentée en 2018-2019.

## **c. Association des parents**

L'Association des parents a pour but d'impliquer les parents dans la vie du Séminaire. Tous les parents qui le souhaitent peuvent en faire partie. Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter Mme Catherine Derdeyn, Présidente de l'Association des Parents : [catcatcat719@gmail.com](mailto:catcatcat719@gmail.com)

Les parents qui souhaiteraient faire partie du conseil de participation doivent être membre de l'AP.

## **d. Centre PMS**

La collaboration d'un centre PMS est un aspect essentiel de l'accompagnement des élèves. Le Séminaire a choisi celui de Auvélais (Centre PMS Libre, rue des Sartinets 22, 5060 AUVELAIS - Tél.: 071/741157).

En inscrivant un élève à Floreffe, les parents acceptent son intervention, sauf cas particulier à signaler à la direction de l'école dans les quinze jours après la rentrée

**TELEPHONE****NUMERO D'APPEL GENERAL** **081/447140****Mme B. Bodson (accueil)** [accueilfloreffe@yahoo.fr](mailto:accueilfloreffe@yahoo.fr)

à tout moment de la journée,  
pour tout message, pour toute information,  
pour les arrivées tardives, les déclarations d'accidents,  
pour les réservations de repas,...

**Mme B. Baudhuin (directrice)** [direction@semflo.be](mailto:direction@semflo.be) **081/447140****Mme V. Petit (sous-directrice)** [sousdirection@semflo.be](mailto:sousdirection@semflo.be) **081/447140****M. Olivier Francaux (responsable internat)** [internat@semflo.be](mailto:internat@semflo.be) **081/447149****M. L'abbé Jules Massart (préfet de discipline)** [prefecture\\_floreffe@hotmail.com](mailto:prefecture_floreffe@hotmail.com) **081/447145**

pour la discipline,  
pour les autorisations spéciales...

**Mme Catherine Bodart (économe)** **081/447151**  
[economat@semflo.be](mailto:economat@semflo.be)**Mme Christine Despontin (secrétaire de direction)** **081/447154**  
[secretariatdirection@semflo.be](mailto:secretariatdirection@semflo.be)**Mme Corine Michaux (secrétariat élèves)** **081/447141**  
[secretariateleves@semflo.be](mailto:secretariateleves@semflo.be)**M. Luc Gauthier (directeur de l'école primaire)** **081/440881**  
[ec002919@adm.cfwb.be](mailto:ec002919@adm.cfwb.be)**Mme Béatrice Hardy (directrice de l'école fondamentale)** **081/440928**  
[ec003164@adm.cfwb.be](mailto:ec003164@adm.cfwb.be)**SITE** [www.semflo.be](http://www.semflo.be)**E-mail** [secretariatdirection@semflo.be](mailto:secretariatdirection@semflo.be)**N° DE COMPTES****Belfius:** **BE82 0682 0539 1968****BNP Paribas Fortis:** **BE77 2500 0050 0142****BE82 0011 9063 3368**